

# CREATIONS DE POSTES, MISES EN STAGE LA DIRECTION FAIT ECHOUER LES NEGOCIATIONS

Depuis la fin décembre 2021, un cycle de négociations collectives a été ouvert au CHU, sous la contrainte du ministère de la Santé. A l'été 2020, le gouvernement avait annoncé vouloir créer 15 000 emplois, ... en fait 7500 existaient déjà, mais n'étaient pas pourvus !

Il s'agit donc de discuter de la répartition d'enveloppes budgétaires censées répondre à la crise de l'Hôpital public, une crise que le gouvernement a lui-même aggravé en supprimant près de 20 000 lits durant le quinquennat !

Le cadre dans lequel ces discussions s'effectue est également une nouveauté. Les accords éventuels devront être signés de manière majoritaire par les syndicats représentatifs et s'imposeront également à la Direction pour être appliqués. Ce n'était pas le cas avant. SUD Santé Sociaux a donc décidé de s'investir pleinement dans ces négociations.

## LE PLAN DU MINISTERE

Malgré tout, dans le cadre de ce plan, nous sommes dès le départ très loin du compte. Si l'enveloppe de 1 milliard d'euros au plan national, répartie dans les régions en proportion du nombre d'emplois hospitaliers, paraît impressionnante au premier regard, il faut en relativiser l'ampleur :

- 7500 nouveaux postes au plan national... alors qu'il en faudrait 100 000 !
- Sur ces 7500 postes l'objectif est encore revu à la baisse, puisqu'il ne s'agit plus de pourvoir ces 7500 postes vacants... mais de les « couvrir » grâce à des dispositifs d'heures supplémentaires revalorisées.
- Ces crédits sont sur 3 ans (2021-2023). Les emplois ainsi éventuellement créés, à ce jour... ne sont donc pas pérennes.

Les instructions du ministère ciblent plusieurs sujets de négociations, avec au centre la question des créations de postes, des forfaits d'heures supplémentaires surmajorées (modifiables à tout moment par la Direction), et de la « réduction de la précarité ». D'autres cycles de négociations sont également en cours, mais sans annonces de financements ministériels, notamment sur les questions du télétravail et du reclassement pour raisons de santé.

Voilà le décor planté. Mais au CHU de Rennes, comment cela se traduit-il ?

## LA SITUATION AU CHU

La situation de notre CHU est très préoccupante. Selon les chiffres de la Direction, 30 postes IDE et 20 postes AS ne sont toujours pas pourvus à ce jour. Nous sommes face à une fuite massive des personnels, que nous constatons tous au quotidien dans nos services. Les tensions sont extrêmes dans les équipes, et nous connaissons une aggravation de la brutalité managériale et de l'autoritarisme institutionnels. Les 183 euros du Ségur, les primes saupoudrées service par service, métier par métier, ont attisé la division, le ressentiment, pour finalement agrandir les fractures et empirer la situation alors que ces mesures étaient censées améliorer l'attractivité. Le désastre sanitaire de cet été, avec jusqu'à 300 lits fermés au CHU par pénurie de personnels, parfois des services entiers, des (dés)organisations de travail en horaires de 12 heures décidées au dernier moment, sont les conséquences logiques d'un Ségur totalement inefficace.

Pour faire face, SUD défend donc des positions très claires dans ces négociations : **Tous les moyens disponibles à cette heure, bien qu'insuffisants, doivent viser à l'amélioration immédiate et concrète des conditions de travail.** En effet, la sur-majorations d'heures supplémentaires pour certains, ne peut suffire à garantir le respect de la vie privée, la santé, la prise en charge de qualité. Ainsi, les primes au contrat offertes par l'APHP n'ont pas permis de combler les postes vacants et cela n'a pas empêché de fermer 15% des lits cet été, avec toujours les rappels à domicile qui nous pourrissent la vie.

**Syndicat SUD Santé Sociaux CHU de Rennes**

Tél. : 02 99 28 37 34 (83733 - 83734) – E-mail : [syndicat.sud@chu-rennes.fr](mailto:syndicat.sud@chu-rennes.fr)

Web : [www.sudsantesociaux35.org](http://www.sudsantesociaux35.org)

## **POURQUOI SUD NE POUVAIT PAS SIGNER**

### **DISSIMULATIONS ET MANIPULATIONS**

Pendant près de la moitié de la durée des négociations, la Direction a refusé de nous communiquer l'enveloppe qui lui avait été allouée par l'ARS. Comment envisager des négociations sans en connaître les enjeux, ni les enveloppes de financement ? Pourquoi nous le cacher ? A force de réclamations nous avons finalement obtenu ces chiffres. De plus, la Direction a tenté de fausser les négociations en laissant croire que sans accord majoritaire, les postes ne pouvaient être créés. Là encore, c'est SUD qui a démontré, textes à l'appui, que c'était faux.

Par son comportement, la Direction a donc, au fil des rencontres successives, créé un climat de défiance incompatible avec des négociations en bonne et due forme... comme si elle tenait ces négociations uniquement pour la façade.

### **LES HEURES SUPPLEMENTAIRES SURM AJOREES**

Vous l'aurez compris, notre boussole nous empêchait de valider ce volet des heures supplémentaires extrêmement fragile dans la durabilité. Nous avons donc demandé que l'intégralité de cette enveloppe soit reversée dans les autres points pour que tout le monde en profite, et de manière pérenne !

### **LA « REDUCTION » DE LA PRECARITE**

Aujourd'hui, la direction impose des délais que rien ne peut justifier avant mise en stage, jusqu'à 2 ans pour les collègues administratifs et ouvriers. Cela lui permet de « lisser » sa masse salariale, puisque les contractuels ne touchent ni la prime de service, ni la NBI, avec une progression salariale extrêmement faible et conditionnelle.

SUD a demandé à nouveau que la mise en stage soit immédiate pour tous les personnels embauchés pour faire face à un besoin permanent, quel que soit le grade ou la filière. Par notre position, nous avons pu réduire à un an maximum, les durées avant mise en stage **pour tout le monde, y compris les administratif et personnels techniques et ouvriers.**

Nous avons joué notre rôle mais le compte n'y est pas. Signer aurait signifié valider et normaliser ces périodes de contrats injustifiables et d'une extrême précarité qui nous empêchent d'être véritablement attractifs et pénalisent nos nouveaux collègues dans leur vie quotidienne.

### **LES CREATIONS DE POSTE**

L'enveloppe de base était maigre : 15 ETP pour tout le CHU ! Mais nous aurions pu signer un accord pour 15 nouvelles créations de poste, notamment dans les SDR. Nous avons également proposé de travailler pour une révision à la hausse de notre accord RTT, et de revenir sur les reculs de ces dernières années (retour aux 28 CA notamment). Nous avons également porté la nécessité de renforcer les urgences pédiatriques.

Or, la Direction a préempté d'emblée la moitié de ces postes pour financer des postes déjà créés. On nous demandait donc de négocier les miettes, et sans engagement sur la pérennité et la durabilité, des postes **sur lesquels la Direction a de toute manière toute latitude pour leur création et leur répartition en fonction des besoins du moment.**

**Le syndicat SUD Santé Sociaux n'est pas le faire-valoir de la Direction, nous ne signerons pas les mauvais accords sous la pression et ne validerons pas les mauvaises solutions, comme d'autres syndicats ont pu le faire nationalement avec le Ségur. Pour quel résultat aujourd'hui ? Certainement pas les résultats annoncés, certainement pas les résultats attendus, que ce soit en nombres de lits disponibles, d'effectifs adaptés, de salaires dignement revalorisés, et d'organisation de journées qui nous permettent de travailler correctement. !**

**DANS LES PROCHAINS MOIS, NOUS ALLONS CONTINUER PAR TOUT MOYEN A DEFENDRE**

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA VIE PRIVEE.**

**LES IDEES QUE NOUS AVONS PORTEES LORS DE CETTE « NEGO » DOIVENT**

**AU CŒUR DU DEBAT ET DE NOTRE ACTION AU CHU DE RENNES.**

**Syndicat SUD Santé Sociaux CHU de Rennes**

Tél. : 02 99 28 37 34 (83733 - 83734) – E-mail : [syndicat.sud@chu-rennes.fr](mailto:syndicat.sud@chu-rennes.fr)

Web : [www.sudsantesociaux35.org](http://www.sudsantesociaux35.org)